

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre ; pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

COLOMBIE.

Carthagène, le 13 août. — Il est certain que le décret pour la convocation de la grande convention a été adopté par les deux chambres, mais l'on affirme que, quoique ce conseil fût unanimement d'avis de signer ce décret, Santader s'est opposé à ce projet et a refusé d'y apposer sa signature. On ne doute pas que, lorsque Bolivar sera à la tête du gouvernement, les intérêts de la dette nationale ne soient régulièrement payés. Le libérateur a formellement déclaré qu'un des principaux objets de ses efforts, tant qu'il serait à la tête des affaires, serait d'effacer la tache faite à la Colombie par la mauvaise administration des finances de ce pays.

ESPAGNE.

Madrid, le 27 septembre. — La reine a fait publier une pièce de vers à l'occasion du voyage du roi en Catalogne. En voici la traduction :

« Adieu, Ferdinand ! le moment fatal de notre séparation est arrivé ; faisons courageusement ce sacrifice à la nation.
 « Pars donc, puisque son honneur l'exige ; calme la fureur des partis, et que Dieu, qui seul préside à nos destinées, t'accompagne et te protège.
 « Je ne pleure pas pour empêcher cette absence fatale : mon amour serait un faux amour, s'il essayait de t'éloigner de ce qui doit te procurer une gloire immortelle.
 « Comment pourrais-je me plaindre, puisque tu vas secourir tes sujets ; une goutte de leur sang est plus précieuse que toutes les larmes que je pourrais verser.
 « Va en paix, là où t'appelle l'amour que tu dois à la nation ; fais-en le bien, et, à l'aide de Dieu, dompte les factieux.
 « Réunis, sous ton sceptre doux et fort, ceux qui en ont été écartés par un faux zèle, et qu'en te voyant, toute la Catalogne dise que tu es libre et que tu agis librement.
 « Va, et reviens couronné de l'olivier de la paix ; je reste comme un gage de ton amour paternel pour tes peuples.
 « Je reste en priant Dieu qu'il guide et protège tes pas : qu'il le soutienne et l'éclaire pour la gloire et pour le bonheur de la nation.
 « Le ciel écoutera mes prières, et les peuples séduits apprendront à connaître que l'obéissance est le meilleur de tous les lauriers.
 « Tu me reverras bientôt plus heureuse et plus tranquille, et nous nous raconterons avec délice les peines que nous a causées ton sacrifice à la tranquillité de nos sujets.
 « Alors il ne nous restera à désirer des biens de la terre que de pouvoir prier Dieu jusqu'à notre mort. Puisse cette séparation être la dernière. »
 (Gazette de France.)

Barcelonne 26 septembre. — Les deux cents rebelles, bloqués à Villafranca par le général Manso, ont été exterminés en partie, et on ne leur a fait qu'une vingtaine de prisonniers : cependant, quelques-uns qui sont parvenus à se sauver, ont arrêté le lendemain la députation de notre junte de commerce qui se rendait à Tarragone pour complimenter le roi.

Le chef de bande Caralt a publié le décret du roi qui annonce l'arrivée de S. M. dans cette province, et à la suite Caralt engage les Catalans à regarder comme non avenu ce que le roi dit, attendu qu'il est dans l'esclavage des maçons ; il leur rappelle à ce sujet qu'en 1822 le roi déclara aussi traîtres à la patrie tous ceux qui formaient le gouvernement d'Urgell et ensuite il approuva les actes de la régence et récompensa ses loyaux serviteurs, etc.

Enfin il paraît que les rebelles sont décidés à ne pas quitter les armes jusqu'à ce que le roi leur accorde tout ce qu'ils désirent.

— On remarque dans une proclamation du commandant des mécontents à Manresa, insérée dans le *Royaliste Catalan*, cette phrase :

« A quoi nous servent, dit-il, les emplois et les faveurs que le roi nous a accordés, si on nous refuse les traitemens qui y sont attachés, si les veuves et les orphelins ne jouissent pas des pensions auxquelles ill ont droit. »

— Nous voilà sans courrier de France, depuis le 18 de ce mois. Cependant la diligence de Perpignan arrive tous les jours ; mais les craintes qu'on a conçues sur l'enlèvement des dépêches ont fait prendre des mesures pour qu'elles viennent par mer, et les vents sont contraires ; ils ont d'un autre côté favorisé le départ de nos lettres.

(Gazette de France.)

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On a des nouvelles de Constantinople jusqu'au 16 septembre. Les ambassadeurs continuaient à y résider et à traiter avec la Porte. Le gouvernement grec avait accepté la médiation le 3 septembre. La flotte égyptienne était arrivée le 9 à Navarin ; l'escadre anglaise était le 12 devant ce port, qu'elle tenait bloqué, tandis que l'escadre française bloquait également Modon.
 (Gazette de France.)

Constantinople, le 15 septembre. — Le sultan, après la réception de la nouvelle que la flotte égyptienne était entrée à Macri, a envoyé de nouveaux ordres au Bosphore et aux châteaux des Dardanelles, et un courrier est parti avec une circulaire aux commandans des différentes stations turques dans l'Archipel. Le colonel français Démercy, au service du pacha d'Égypte, et qui se trouvait ici pour assister à l'organisation des troupes régulières, partira demain pour Alexandrie, chargé d'une mission spéciale pour le pacha. Le divan s'est assemblé hier et avant-hier, et les délibérations ont chaque fois duré plusieurs heures. Les préparatifs de départ pour les familles des ambassadeurs ont été contremandés ; on en infère qu'on pouvait encore s'entendre touchant un accommodement des affaires grecques.

Londres, le 6 octobre. — Les lettres reçues aujourd'hui de Vienne, par la voie de Paris, affirment que le gouvernement autrichien appuie avec sincérité les représentations des ambassadeurs des puissances alliées à Constantinople. On dit que le baron Pottensels, l'internonce autrichien à Constantinople, n'a pas satisfait sa cour, et qu'un envoyé extraordinaire a été nommé pour se rendre à Constantinople avec de nouvelles instructions.

On ne peut douter que le gouvernement prussien n'appuie fortement la médiation des puissances alliées.
 (Times.)

RUSSIE.

Tiflis le 15 août. — Les derniers succès du général en chef Paskevitch ayant déterminé Abbas-Myrsa à envoyer un ambassadeur au quartier général, tout porte à croire que la paix ne peut tarder d'avoir lieu, soit que l'on veuille, avant d'écouter aucune proposition, se rendre maître d'Erivan, soit qu'on obtienne sans hostilités ultérieures, l'Araxe pour frontières et le remboursement des frais de la guerre.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 6 octobre. — Un ecclésiastique, chargé de l'enseignement religieux dans les écoles de cette ville, a embrassé le protestantisme. Cet événement cause ici une grande sensation, et fait la nouvelle du jour.

FRANCE.

Paris, le 9 octobre. — On écrit de Vienne, 29 septembre. « L'Infant D. Miguel est parti aujourd'hui pour Baden, probablement pour se soustraire aux félicitations à l'occasion de sa fête, et y restera jusqu'à après-demain. Il habitera lundi, d'après l'invitation de l'empereur, les appartemens du château d'Amalienbourg, que le roi de Wurtemberg occupait à l'époque du congrès de Vienne. »
 (Gazette de France.)

— Le général comte d'Espagne remplace M. Campo Sagrado dans le commandement général de la Catalogne ; tout semble annoncer la ferme résolution de mettre un terme aux troubles qui désolent cette province.
 (idem.)

— On écrit de Berlin : « On sait que notre gouvernement a pris des arrangements pour conclure, avec les états isolés de la fédération germanique, une convention tendant à prendre des mesures communes pour assurer les droits des écrivains et libraires contre la contrefaçon des livres. Le bulletin des lois du 1^{er} octobre contient les déclarations ministérielles sur la convention conclue dans ce but avec le royaume d'Hanovre, le grand-duché de Hesse et le grand-duché d'Edenbourg. Le duché de Brunswick a aussi accédé à cette convention. »

Recette des divers théâtres. — Septembre 1827 : Opéra, 45,915 fr. — Théâtre Français, 55,482. — Opéra comique, 61,659. — Opéra-Italien, 13,058. — Odéon (spectacle français) 37,612. — Théâtre-de-Madame, 37,885. — Vaudeville, 47,417. — Nouveautés, 38,759. — Variétés, 32,858. — Gaité 37,877. — Porte-Saint-Martin, 57,129. — Cirque-Olympique, 85,205.

LL. MM. sont parties hier à une heure et demie du matin du palais de Laeken, pour aller s'embarquer sur le yacht au petit Willebroek, où les sociétés d'harmonie de Bornhem et de Boom attendront LL. MM. pour leur donner des sérénades.

Le yacht royal à vapeur, portant le Roi et la famille royale à La Haye, a passé vers sept heures du matin devant Anvers.

— *Le rapport et le supplément de la commission pour l'examen des meilleurs moyens de détourner le cours des rivières*, vient de sortir des presses de l'état en langue hollandaise.

Brevets d'invention. — Par une lettre adressée aux bourgmestre de la province, M. le gouverneur leur donne communication d'un arrêté du 17 août dernier, par lequel le ministre de l'intérieur est autorisé à exiger que, lors du dépôt des requêtes et pièces à l'effet d'obtenir des brevets, les pétitionnaires remettent une déclaration écrite, par laquelle ils s'obligent à lever ces brevets, s'ils leur sont accordés, et à en payer le droit dans trois mois, à partir de leur date, en se soumettant à voir annuler ces brevets et publier les inventions qui en sont l'objet, s'ils ne satisfont point à cette obligation. On exigera de plus des porteurs de brevets déjà délivrés, de fournir la preuve qu'ils ont mis en pratique, dans le royaume, dans le délai établi par la loi, les inventions qui font l'objet de ces brevets, sous peine de voir conformément à ladite loi, déclarer nuls leurs brevets et publier les inventions pour lesquelles ils étaient accordés.

GUILLAUME FRÉDÉRIC D'ORANGE NASSAU, avant son avènement au trône de Pays-Bas. Par un belge.

C'est une entreprise bien hasardeuse que celle d'écrire l'histoire d'un prince régnant.

Quelque solides que soient les qualités du héros, quelque réserve que l'écrivain mette dans l'expression de sa reconnaissance ou de son admiration, la malignité des peuples se refuse à croire à la parfaite sincérité des éloges, que pas un mot de critique ne vient tempérer; et alors même que la mémoire des lecteurs est forcée de reconnaître la vérité des faits qu'on leur retrace, ils consentent difficilement encore à regarder un pareil travail comme le fruit d'un patriotisme désintéressé.

C'est cependant sous ce dernier aspect que l'auteur du livre, que nous annonçons, présente son esquisse historique à ses concitoyens.

« Si l'on voulait par hasard, dit-il, attribuer la publication de ce volume au désir de flatter qui que ce soit, ou à tout autre motif indigne d'un citoyen qui se respecte, le belge qui l'a écrit désavoue d'avance tout sentiment qui ne rentretrait que dans le caractère d'un courtisan de profession. Il croit qu'il importe au bonheur de ses concitoyens de vivre toujours en un seul corps de nation, tel qu'il a été formé par la réunion des provinces méridionales et septentrionales du royaume actuel des Pays-Bas. »

« C'est au maintien de cet état qu'il faut viser (dit-il un peu plus loin.) La fusion de tous les intérêts est la première condition du succès d'une pareille entreprise; l'amour commun du prince, qui gouverne aujourd'hui, le premier degré de cette fusion si désirable. »

En lisant cet ouvrage, en effet, on voit bien qu'il n'est point, comme le dit l'auteur lui-même, d'un courtisan de profession, c'est-à-dire d'un homme à genoux devant le pouvoir, et comptant pour rien ou pour peu les intérêts de l'humanité.

Ce que l'écrivain loue et rappelle le plus volontiers dans son héros, ce sont ses qualités d'homme. Il se plaît à montrer le prince laborieux et studieux dès son enfance; courageux, prudent et payant de sa personne sur le champ de bataille; s'occupant du soin des blessés et de la subsistance des veuves après les combats; il aime à peindre la force de son caractère après la révolution qui lui fit perdre ses plus brillantes espérances; la simplicité de ses manières, l'économie de sa maison lorsqu'il s'occupait du bonheur des petits états qu'on lui avait donnés en Allemagne; sa résignation courageuse lorsque Napoléon le punit de sa fidélité au roi de Prusse son beau-frère, par la perte du dernier territoire de ses états et même par la confiscation de ses propriétés privées.

Mais ce que l'écrivain s'attache surtout à faire ressortir c'est la manière dont le prince a toujours envisagé les devoirs de ceux qui gouvernent; c'est, au moment où des députés de la Hollande lui offrent l'administration de leurs provinces, la condition qu'il met d'abord de voir son autorité circonscrite par une constitution, c'est, à l'époque où les alliés s'investissent du gouvernement de nos provinces méridionales, le langage simple et paternel qu'il tient en demandant notre estime; c'est enfin, partout, le roi citoyen pactisant avec ses compatriotes, et ne plaçant sa légitimité que dans ce pacte qu'il nous invite tous à respecter et qu'il jure lui-même de maintenir.

Une considération devrait toutefois, ce semble, empêcher les écrivains qui tiennent au titre de citoyens indépendans, de s'occuper de l'histoire d'un prince vivant. Supposez Marc-Aurèle ou Titus, Louis XII ou Henri IV, Guillaume le Taciturne ou Henri de Nassau, et demandez-vous si, tout bons, tout généreux, tout grands qu'étaient ces princes, vous auriez pu, sous leurs règnes, écrire leur histoire, comme vous le

feriez aujourd'hui, sans blesser en plusieurs points des convenances qu'il faut toujours respecter et même l'inviolabilité constitutionnelle qui protège les rois jusqu'au moment où ils descendent dans la tombe?.. Quand la censure est interdite, l'éloge le mieux mérité est peu convenant.

Voilà ce que nous pensons de ce genre d'écrits en général; ce qui ne nous empêche pas, comme on vient de le voir, de rendre justice à la manière dont l'auteur s'est acquitté de la tâche qu'il a eue le tort de s'imposer.

Malgré quelques incorrections et un peu de pesanteur, le style de l'ouvrage est généralement clair et simple. On y remarque même quelquefois des expressions heureuses. Nous citerons pour exemple un passage où l'auteur en attaquant la doctrine de la légitimité, exprime d'ailleurs des idées assez paradoxales :

« Qu'importe au bonheur d'un peuple que trente Sardana-pales se succèdent sur un trône, et quelle nécessité de lui imposer le trente-et-unième? Mettre partout la souveraineté au concours, n'est pas praticable, à la vérité; mais de trop longues vexations de la part des gouvernans, devant amener quelquefois un excès de lassitude chez les gouvernés, ne doit-on pas permettre alors de ces changemens que la facilité d'un nouveau choix rend peu dangereux, et dira-t-on qu'il soit mauvais d'éveiller l'émulation chez les princes, en leur offrant pour prix des services qu'ils rendent aux nations l'espoir d'être appelés partout où de grandes fautes ont rendu des trônes vacans? Certes elle serait noble cette légitimité qui ferait tomber le sceptre aux mains du plus digne: elle stimulerait les descendans des grands hommes à ne pas dégénérer de leurs aïeux. On ne verrait plus des rois dépensant tranquillement la gloire de leur famille, apporter pour toute réponse aux reproches d'incapacité, les services rendus autrefois par leurs pères. »

Remarquons, avant de terminer, qu'on est étonné, après avoir lu cette dernière phrase, de voir un peu plus loin faire un crime aux Hollandais, obérés par la conquête, de s'être affranchis d'une obligation que les services du Taciturne et de plusieurs de ses successeurs avaient rendus sacrée. Les Hollandais, acceptés d'impôts, étaient bien excusables, sans doute, de ne pas se charger encore de payer une pension à leur dernier Stadhouder; et, dans tous les cas, il y a de l'inconséquence de la part de l'auteur à compter parmi les titres de ce prince les services rendus par ses aïeux.

Van Hulst

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le libraire Grignon vient de faire paraître une traduction de la grammaire hollandaise de Weyland, par M. Gêruset. L'original est fort estimé en Hollande; nous approuvons M. Gêruset de nous faciliter la connaissance d'une langue, dont nous verrons avec plaisir l'étude se répandre tant qu'elle sera libre et tant qu'on n'essaiera pas de nous interdire la nôtre. Mais nous blâmons M. Gêruset de continuer la flatterie d'usage envers les ministres hollandais, en appelant la langue hollandaise *langue nationale*. Que M. Gêruset apprenne, s'il l'ignore, que cette qualification nous humilie, et que nous qui parlons français, qui ne parlons que français, nous entendons être quelque chose dans la nation. Il n'y a point de langue nationale en Belgique, par la raison toute simple que les différentes parties de la nation parlent différentes langues, et qu'aucune n'a de titre pour effacer les autres. Si toute la nation est Hollandaise pourquoi donc M. Gêruset traduit-il en Français? Pourquoi le journal officiel de Bruxelles n'est-il pas rédigé en langue nationale?

Swann.
ASSAINISSEMENT DES ATELIERS. — Dans plusieurs professions industrielles les ouvriers sont exposés à des émanations insalubres dont l'effet inévitable est d'occasionner des maladies graves, des infirmités incurables et quelquefois même la mort. Tous les ouvriers, par exemple, qui travaillent au plomb, le cuivre, le mercure ont un teint pâle, livide et sont atteints d'une maigreur et d'une morosité remarquable. Parmi ceux qui emploient le mercure, et chez les doreurs surtout, il n'en est guères qui ne soient atteints du *tremblement mercuriel*, une des maladies les plus terribles qui puissent affliger l'humanité. Deux moyens nous sont donnés pour détruire l'effet de ces exhalaisons nuisibles: le premier consiste à les expulser, en employant des courants d'air convenablement ménagés. Le second consiste à les détruire et à purifier l'air au moyen de réactifs chimiques.

Un des ventilateurs les plus simples dont on puisse se servir pour établir des courants d'air, est celui de Hales, nommé aussi *tarare*. Dans cette espèce de moulinet d'une construction facile et d'un usage commun, l'air est entraîné par la rotation de plusieurs plans, qui passent par le même axe, est lancé, en raison de la force centrifuge, par couches qui se succèdent rapidement du centre à la circonférence. Aussi l'ouverture pratiquée par de l'axe attire l'air assez puissamment et le tuyau adopté à la circonférence souffle avec une force considérable.

On peut encore produire le même effet, sans aucun mécanisme, à l'aide de ce qu'on appelle des *fourneaux d'appel*. M. Darcey, membre de l'Académie des sciences, en a fait à Paris de nombreuses et importantes applications aux laboratoires de la monnaie, à l'hôpital de St. Louis, aux souffroirs, aux cuisines, aux salles de spectacles (entraînant à celles de l'Opéra), aux laboratoires de chimie, etc., mais surtout aux ateliers de doreurs où il alla établir lui-même les moyens d'assainissement (1). Il fit construire à cette effet des fourneaux d'appel, dont le tuyau s'élevait environ au tiers de la hauteur de la cheminée du doreur. Ce fourneau déterminait un tirage très rapide, qui entraîne au dehors toutes les vapeurs et l'effet en est tel que la fumée que l'on fait au milieu de l'atelier se dirige vers l'ouverture de la cheminée, et s'échappe aussitôt sans qu'il en reste aucune trace.

(1) Il y a dans Paris plus de 1200 ateliers de doreurs; les ouvriers et les nombreux élèves qui y travaillent sont obligés d'en sortir au bout de peu de tems, par suite des affections graves qu'ils y contractent et particulièrement du *tremblement mercuriel*; la plupart restent perdus pour leurs membres.

Lorsque le renouvellement d'air ne peut s'opérer entièrement ou sans courir risque d'infecter d'autres endroits, il faut alors détruire ces émanations nuisibles. Le chlore est, dans ce cas, l'agent le plus énergique qu'on puisse employer. On peut le produire à l'aide d'un appareil désinfectant de M. Guyton-Morveau. Mais comme ce gaz anti-putride est lui-même très dangereux, il exige quelques précautions dans son emploi. M. Labarraque, pharmacien de Paris, a fait récemment un usage très heureux du chlorure de chaux liquide, pour assainir les ateliers où on travaille les matières animales.

En Angleterre, M. Smith a indiqué l'acide nitrique comme un puissant antiputride, et on l'emploie beaucoup à cet usage dans ce pays. Le vinigre auquel on attribue les mêmes qualités est loin cependant de posséder l'énergie des réactifs précédents et ne saurait leur être comparé.

Le conseil de salubrité de Paris rend depuis vingt ans de très grands services sous le rapport de l'assainissement des manufactures.

(Extr. de l'encyclopédie moderne.)

TRAITEMENT DES NOYÉS — Les causes de la mort des noyés étant aujourd'hui bien connues, on sent toute l'absurdité et tout le danger du moyen anciennement employé qui consistait à suspendre les noyés par les pieds. Dans le traitement de cette espèce d'asphyxie, on doit avoir principalement pour but de ranimer la respiration, la circulation et la chaleur animale, soit directement soit indirectement, en excitant l'irritabilité et la sensibilité générales. Après avoir cherché à désengorger les poumons, soit en plaçant la tête et le tronc sur le côté, soit en débarrassant la bouche et l'arrière bouche des mucosités qu'elles contiennent, on procédera à l'insufflation pulmonaire. On a tour à tour proposé, pour l'exécuter, différents instrumens dont l'une des extrémités est introduite dans les fosses nasales, dans la bouche, dans le larynx, ou enfin dans la trachée-artère préliminairement incisée. On peut tout simplement introduire l'air et l'extraire tour à tour à l'aide d'un soufflet ou d'une canule placée dans une des narines, en ayant bien soin de fermer l'autre ainsi que la bouche, et en simulant l'expiration par une compression exercée sur les parois du bas-ventre et de la poitrine.

La saignée est indiquée toutes les fois qu'il existe des signes de congestion cérébrale, une forte coloration du visage, l'engorgement des veines de la figure et du cou, etc. Elle doit être peu copieuse et pratiquée seulement lorsque la chaleur est un peu revenue et que l'asphyxie commence à donner quelques signes de vie.

La chaleur animale est très-avantageusement rappelée par des applications de sable chaud et de cendres chaudes sur toute la surface du corps. Si la submersion a eu lieu dans une saison très froide, l'on ne doit employer la chaleur qu'avec précaution, et en l'augmentant graduellement; un bain est très propre à remplir ce but.

Parmi les autres moyens auxquels on a recours pour exciter l'irritabilité et la sensibilité, sont les frictions sèches et spiritueuses, l'urtication et l'ustion, les vomitifs (ils sont nuisibles en cas de congestion cérébrale); les lavemens irritans, (non ceux de fumée de tabac qu'on a recommandés quelquefois); et enfin les applications de l'électricité.

(Idem.)

De.

COMMERCE.

La direction de la société de commerce des Pays-Bas fait connaître que les ventes publiques fixées au mois d'octobre, auront lieu de la manière suivante :

A Rotterdam, le mercredi 17 octobre 1827, 20,703 balles café Java.
A Amsterdam, le vendredi 19 octobre 1827, 12,787 balles café Java.
A Anvers; le 22 octobre 1827, 25,119 balles café Java, Sumatra et Brésil; le même jour, 2,505 balles coton Pernambuco, Mako et Louisiane.
A Rotterdam, le mercredi 24 octobre 1827, 1,001 balles coton Louisiane et Géorgie; le jeudi 25 octobre 1827, 8,620 caisses de thé, emmagasinées à Rotterdam; 6,767 à Middelbourg; 1,470 à Amsterdam.
A Amsterdam, le vendredi 26 octobre 1827, 660 balles coton Louisiane et Mako.

Les échantillons et conditions de la vente seront distribués en temps utile.

On lit dans le *Journal de Commerce* du 6 de ce mois un article présentant un résumé des affaires du mois de septembre à Amsterdam.

On y remarque une insinuation tant soit peu perfide contre notre place, en ce qu'on y attribue la baisse du café, dans les provinces septentrionales, aux ventes forcées effectuées à Anvers.

Une semblable assertion suppose de la part de l'écrivain d'Amsterdam, ou de la mauvaise foi, ou une ignorance complète de l'esprit commercial et des opérations qui se traitent à Anvers. Nous préférons nous arrêter à cette dernière supposition. Voici des faits :

Nos ventes, pendant le mois de septembre, ont été de 39,000 B. de café, qui se sont écoulées à une baisse de 1/2 à 1 cent, tandis que dans la même période, cette fête a fléchi de 1/2 à 3/4 de sol dans les ports français et de 2 à 3 sch. dans les ports anglais, avec des ventes bien moins considérables.

Nos détenteurs ont donc mieux soutenu les prix que ceux d'Angleterre et de France.

Raisons ici une remarque générale. Le marché d'Anvers que l'on assimile aujourd'hui pour le café, à celui de Liverpool pour le coton, n'est guère exposé à subir des ventes forcées. Il faudrait des circonstances et des crises extraordinaires dont l'influence même se ferait sentir ailleurs avant que de nous atteindre. Dans notre place, l'importance et la facilité des débouchés sont telles qu'un propriétaire est toujours assuré de réaliser une cargaison, en se soumettant à une diminution insignifiante sur le cours du jour.

Vient-on une preuve plus décisive encore? Malgré l'immense quantité de nos arrivages (42,000 B. dans le seul mois de septembre), les ventes publiques de Rotterdam, pendant le mois de septembre, nous ont procuré les moyens d'aller y chercher des cafés St-Domingue au prix de 24 à 24 1/2 cents, cafés qui, à leur arrivée à Anvers, ont été réalisés à 25 3/4 et 26 cents.

Quant aux sucres, la comparaison des ventes d'Amsterdam (qui s'élève dans le courant de septembre à 100 C. Havanne, tandis que les ventes montent à 5000 C.) a pu donner lieu à la supposition qu'un million de caisses pouvait avoir été dirigé de notre port sur celui d'Amsterdam. Cependant nous croyons pouvoir affirmer le contraire et cette assertion est encore une erreur de l'auteur de l'article que nous réfutons.

Nous savons très bien que dans les mois précédents, des achats assez importants ont eu lieu pour les provinces septentrionales. Mais l'expédition en a été retardée par des motifs de prudence que les circonstances ont justifiés.

(Journal d'Anvers)

BOURSE DE PARIS, du 8 oct. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de 32 mars. Coupon détaché, 101 fr. 50 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. de 31 mars. Coupon détaché, 101 fr. 50 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. de 22 juin, 71 70. — Action de la Banque, 2002 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 62 0/0. Emprunt d'Italie, 68 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 9 octobre. — Dette active, 53 1/8; 1/4 5 1/8; 1/4 Id. différée 55 1/8. Bill de change, 18 1/4. Synd., 4 1/2 d'int., 96 7/8 97. Rente remb., 2 1/2 d'int., 89 5/8. Act. soc. de com., 86 1/8 3/8 1/2 3/8.

BOURSE D'ANVERS, du 9 oct. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 52 1/8 Rente remb. 89 7/8. Act. de la Soc. com. 4 1/2, d'int., 85 0/0.

Changes — L'Amsterdam court a été demandé au pair; le Londres court s'est traité à 11-97 1/2, en papier à terme il ne s'est rien fait; le Paris court s'est traité à 47 5/16, le papier à terme n'a pas été recherché; le Francfort court est rare ainsi que les six semaines; le papier à 3 mois a trouvé son placement à 25 9/16, il ne s'est rien traité en Hambourg.

TEMPÉRATURE du 11 octobre. — A 8 heures du matin, 12 degrés; à une heure, 14 degrés

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente chez LEBEAU-OUWERX, libraire, place du Spectacle.
(Ouvrages de Médecine.)

Traité d'anatomie descriptive, rédigé d'après l'ordre adopté à la faculté de médecine de Paris, par Hippol. Cloquet, 3e. édition, 2 vol. in-8°, Prix 6 fl. 61.

Manuel d'anatomie descriptive, ou description succincte des organes de l'homme, par A. L. Bayle, in-18, prix 1 fl. 65.

Elémens d'anatomie générale, ou description de tous les genres d'organes qui composent le corps humain, par Bécclard, 2e. édition, prix 4-25.

Nouveaux élémens de physiologie, par Richerand, 9e. édition, 2 vol. in-8° prix 7-14.

Precis élémentaire de physiologie, par F. Magendie, 2 vol. in-8° prix 7-8.

Nosographie et thérapeutique chirurgicale, par M. Richerand, 5e. édition, 4 vol. 13-24.

Nosographie philosophique, ou la méthode de l'analyse appliquée à la médecine, par Ph. Pinel, 9e. édition, 3 vol. in 8° prix 9-92.

Nouveaux élémens de thérapeutique et de matière médicale, suivis d'un essai français et latin sur l'art de formuler et d'un précis sur les eaux minérales les plus usitées, par J. S. Alibert, 3 vol. in-8°, prix 11-81.

Mémoires, consultations et rapports sur divers objets de médecine légale, par M. F. Chaussier, in 8° prix 4-72.

Cours de médecine légale, théorique et pratique, etc., par J. J. Belloc, in 8°, prix 2-84.

Cours théorique et pratique d'accouchement, par J. Capuron, 3e. édition, 4 vol. in-8° prix 14-17.

Séméiotique, ou traité des signes de maladies, par Landré Beauvais, 3e. édition, prix 3-31.

Manuel des opérations chirurgicales, contenant les nouveaux procédés opératoires de M. Lisfranc, suivi de 2 tableaux synoptiques des accouchemens naturels et artificiels, par J. Coster, in.18. Prix 1.80.

Manuel de matière médicale, ou description abrégée des médicamens, etc., par Edwards et Vavasseur, in.18. Prix 2-59.

Manuel de Clinique médicale, etc., suivi d'un exposé des signes des maladies et de leur anatomie pathologique, par L. Martinet, in-18. Prix 1-80.

Elémens d'Hygiène, ou manuel de santé pour tous les âges, par MM. Buchen et Treia, prix 1-31.

Traité élémentaire des matières médicales, par J. B. G. Barbier, 2e. édition, 3 vol. in-8°. Prix 12-29.

De la Lithotritie, ou broiement de la pierre dans la vessie, par le docteur Civiale, in-8°. Prix 1 31.

Traité des maladies des yeux, par Ant. Scarpa, traduit par J. B. Bousquet et N. Bellanger, 2 vol. in.8°, prix 4-73.

Pyréologie physiologique, ou traité des fièvres considérées dans l'esprit de la nouvelle doctrine médicale; par F. Boisseau, 3e. édition, prix 4-25.

Recherches sur la phthisie pulmonaire, par G. L. Bayle, in.8°, prix 2-84.

Secours à donner aux personnes empoisonnées et asphyxiées; suivi des moyens propres à reconnaître les poisons, etc. par Orfila, 3e. édition, prix 1-64.

La physique et la chimie, appliquées à la médecine, par John Ayrton Paris, in-8°, prix 4-25.

Pharmacopœa medicæ universalis, sistens medicamenta præparata et composita, cum eorum usu et dosibus, par Swediaur, 3 vol. in-12, prix 4-25.

Traité élémentaire de chimie, par Thénard, 2 vol. in-8°, prix 7-56.

Dictionnaire de chimie par Drapiez, 1 gros vol. in-8°, prix 5-67.

** Tous les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Journal se trouvent à la librairie de LEBEAU-OUWERX, place du Spectacle.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES anglaises chez Parfondry, derr. l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES nationales très fraîches; à 65 cents près la première fontaine, sur le Marché. 209

Peret, rue Ste-Ursule, à la Balance, recevra ce matin, cabillaux, rayes et rivets etc.

Andrien, rue derrière St-Jean, n. 720, a reçu des huitres anglaises très fraîches 1re. qualité, à 1 fl. 50 cents, et huitres nationales, à 65 cents. Il garantit les qualités. (176)

Lundi dernier, on a perdu un coupon de soie blanc. On prie de le rapporter rue Hors-château, n. 168, où on recevra une bonne récompense. (212)

A louer pour le 1er. mars prochain 1828, la ferme du château de Hamoir-Lassus, avec environ 90 bonniers de terre arable et 12 1/2 bonniers de pré et verger. S'adresser à Mr. Begon, à Hamoir-Lassus. (221)

AVIS IMPORTANT.

Les maîtres de la houillère dite des Six Bonniers, à Seraing-sur-Meuse, invitent tous ouvriers houilleurs, ou ceux qui désirent le devenir, à s'adresser à M. H. Dubois, régisseur, ou aux maîtres-ouvriers de ladite houillère, chargés de les employer selon leur capacité.

Cette invitation étant très propre à contribuer à la répression de la mendicité, qui ne sert que trop souvent de manteau au vagabondage, les maîtres de la susdite houillère osent se flatter que MM. les curés et bourgmestres, que cette invitation intéresse si particulièrement, voudront bien se prêter à les faire connaître à leurs paroissiens ou administrés. (183)

Charles Jean Samuel, place St. Lambert, vient de recevoir un choix dans les objets les plus nouveaux; tels que boucles d'oreille à la giraffe, sacs d^o, colliers d^o; boucles de ceinture et plaques en acier, en fer de Berlin, sur fond doré, en nacre; parures en acier. Le même a aussi le dépôt de pulvérisine pour teindre les cheveux en noir et en châtain, selon la nuance que l'on désire; lait de rose et crème de Perse pour le teint, savon égyptien pour les favoris, savon d'odeurs en boule et en briquet, à fl. 1 10 c. la douzaine.

Veilleuses perpétuelles sans mèche à 15 c. la pièce. (204)

() A vendre de gré-à-gré avec toute facilité pour le paiement du prix, une grande maison à porte cochère, n. 478, avec grande cour, remise, écurie et fontaine, sise à Liège, rue Hors-Château.

S'adresser au notaire Boulanger, qui est chargé de traiter de cette vente.

Le 29 octobre, il sera vendu publiquement chez M. Duvivier, rue Velbruck, une presse de première force à vis en cuivre, pouvant par sa construction servir à différents genres de fabrique. (207)

On désire louer pour le mois de décembre prochain, une maison commode, avec un petit jardin, située dans la ville ou un des faubourgs. S'adresser, n. 608, rue Vinàve-d'He. (206)

Chez Gabriel, près St. Severin, n. 703, le commerce en pelleteries se continue. (205)

A vendre une double barrière en fer. S'adresser sur les degrés de St.-Pierre n. 17. 988

Quartier et chambres garnies ou non à louer. S'adresser au n. 17, sur les degrés de St.-Pierre. 644

(522) Le jeudi 25 octobre 1827, deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude à Liège du notaire Keppenne, une maison située sur le quai des Carmes à Jeineppe, en face du château de Seraing, cotée 271, bâtie à neuf et dans le meilleur goût, composée d'un salon, place à manger, cabinet, cuisine et vestibule au rez de chaussée, huit pièces au premier et deuxième étage, deux vastes greniers, grande cour, pompe à l'eau, citerne, deux caves, fournil, buanderie avec chaudière, et trente perches et demi de jardin et prairie garnis d'arbres à fruit de la meilleure qualité.

S'adresser pour les conditions audit notaire avec lequel on pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente.

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce.

S'adresser sur la batte, n. 1078.

(565) BIEN A VENDRE.

Le lundi 15 octobre 1827, aux deux heures de relevée, chez le sieur Broquet, cabaretier à Cornesse, Monsieur Henri Piron, négociant à Ensival, Monsieur Arnold Monseur, receveur des droits d'entrée, de sortie et des accises à Verviers, et la dame son épouse née Piron, feront vendre publiquement par le notaire soussigné, deux maisons d'habitation, écurie et dépendances avec quatre bonniers de prairie et un bonnier en bois taillis, coupe de dix ans; le tout sis au lieu dit la Cromhaise à Cornesse. On peut voir les conditions de la vente en l'étude du soussigné à Ensival. G. J. Baar.

(563) Lundi 15 octobre, vers 3 heures après-midi, on vendra chez P. H. J. Duvivier, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, une belle chasuble et les deux dalmatiques blanches, en tissus argent et soie, très-complet, que l'on peut voir dès-à-présent.

A louer pour entrer de suite en jouissance, un quartier composé d'une cave, de deux pièces par terre, quatre chambres et une de domestique, un vaste grenier et une cuisine; le tout absolument indépendant. S'adresser au n. 660, rue porte St. Léonard. (19)

PAR BREVETS D'INVENTION.

PULVÉRINE.

Nouvelle découverte pour teindre les cheveux noir et châtain.

Cette composition, supérieure à tout ce que la chimie a produit dans ce genre, a l'avantage de donner aux cheveux la couleur que l'on désire. Les expériences qui en ont été faites, ont réussi de la manière la plus satisfaisante, ce qui fait que cette nouvelle production a généralement partout le plus grand succès.

CUIRS ELLIPTIQUES POUR RASOIRS.

Ces cuirs sont incontestablement supérieurs, par leurs qualités, à tout ce qui a été inventé dans ce genre, puisque, par son usage, le plus mauvais rasoir devient bon. Sa forme elliptique est la seule appropriée au tranchant du rasoir. Les demandes qui en sont faites et la vente considérable qui s'opère sur cet article est connu, sont un garant de leur supériorité, dont l'auteur s'estime heureux d'avoir atteint. Ce succès rapide l'a porté à la recherche de la composition d'une pierre factice, indispensable à l'usage des cuirs elliptiques. Cette pierre a la propriété de donner le mordant le plus vif au rasoir le plus ordinaire, de manière à le faire résister à la plus forte barbe.

SAVON AUX ŒUFS.

Dans la saison des chaleurs, la transpiration produit sur la tête une pellicule qui, s'étendant sur le corps chevelu, dessèche la racine capillaire, fait tomber ou blanchir les cheveux avant leur tems. C'est dans la composition et l'usage de ce savon que se trouve la neutralisation de l'espèce d'acide que comporte la sueur, ce qui empêche la chute des cheveux.

COSMÉTIQUE PRÉCIEUX À L'USAGE DES CHEVEUX.

Graisse d'ours du Canada, Huile homogène, Crème de Perse, Eau athénienne, etc. Savons fins parfumés, toutes odeurs, à fl. 1-50 la douzaine.

Le seul dépôt de ces articles se trouve chez GILLOX-NOSENT, n. 32, Pont-d'He.

() Le vendredi 12 octobre 1827, à 2 heures de l'après-midi, en l'étude de Me. Bertrand, notaire, sise place St. Pierre, les héritiers de Théodore Coulet, adjudgeront au plus offrant, sur la mise à prix de 800 florins, une maison et ses dépendances, située à Liège, rue des Gueldres, n. 115.

(185) A vendre quatre maisons en Pierreuse. S'adresser au n. 1131, Outre-Meuse.

PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication. — Il sera procédé le mardi 23 du courant, à onze heures du matin, à l'Hôtel des États à Liège, pardevant M. le conseiller d'état gouverneur de la province, ou son délégué, pour le terme de trois années, commençant le 31 décembre prochain à minuit, et finissant au 31 décembre 1830, à l'adjudication du droit de navigation à percevoir dans cette province, aux bureaux établis ci-après, savoir :

Rivière de Meuse.

- 1^o. Au-dessus du pont de Huy;
- 2^o. A Fragnée, au lieu dit six maisons, à Liège.
- 3^o. A Lixhe.

Rivière d'Ourte

- 4^o. A Douxflamme, à peu près au confluent de l'Emblève dans l'Ourte;
- 5^o. A Tilff.

Rivière d'Ourte et de Vesdre.

- 6^o. A Chénée, au confluent des deux rivières.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux. Le cahier des charges, d'après lequel il sera procédé à l'adjudication, est déposé audit hôtel des états, et dans les bureaux de MM. les commissaires des districts. (198)

A Liège, le 6 octobre 1827.

ÉTAT CIVIL du 10 octob. — Naissances, 2 garç., 4 filles.

Mariages, 8, savoir: Entre

- Gilles Joseph Hanay, armurier, rue derrière St. Thomas, veuf d'Elisabeth Joseph Frister et Marie Joseph Cavet, rue Hors-Château.
- Jean Thonnar maçon, rue Xhoveumont, et Catherine Victoire Desamont, couturière, faub. Vitegnis.
- Gilles Droixhe journalier, domicilié à Herstal, et Marie Gertrude Tancet, domestique, rue des Clarisses.
- Pierre Kelles courrier de la malle, rue des Mineurs, et Adélaïde Victoire Drouen, rue derrière le Palais.
- Gerard Auguste Etienne relieur, rue Souverain-Pont, et Marie Marguerite Drouen, rue derrière le Palais.
- Nicolas Joseph Piron, sellier, faub. d'Americœur, et Anne Joseph Olivier, domestique, rue du Stalon.
- Lambert Laurent Bay ferblantier, rue du Stockis, et Josephine Leclercq, couturière, rue derrière St.-Thomas.
- Jean Gille houilleur, faubourg Ste.-Walburge, et Marie Françoise Bleumhez, hotteuse, même faubourg.

Décès: 1 femme; savoir:

- Marie Claire Wiche, âgée de 63 ans 4 mois et 26 jours, marchande, faub. Ste.-Walburge, épouse de Jacques Balaës.